

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité

المديرية العامة للخزينة والمحاسبة
قسم التسيير المحاسبي للعمليات المالية
للخزينة العمومية



INSTRUCTION N° 04 DU 17 JUIN 2025
ERRATUM A L'INSTRUCTION N°03 DU 27 MAI 2025

OBJET : Modalités de comptabilisation de certaines recettes prévues par les dispositions de la loi de finances pour l'année 2025.

REFER : Instruction n°03 du 27 mai 2025.

AU NIVEAU DU TITRE IV « LES TAXES INSTITUTEES PAR LES DISPOSITIONS DES ARTICLES 118, 119 ET 120 AU PROFIT DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE 302-156 », SUPPRIMER LE PARAGRAPHE SUIVANT :

« Le produit de la taxe sur l'importation des publications périodiques étrangères et les autorisations de la production et de tournage des œuvres audiovisuelles, recouvré par les receveurs des douanes est transféré au trésorier de wilaya de rattachement, par le biais du compte n°5833000000 intitulé : « compte courant entre comptaibles secondaires et comptaibles principaux-receveur des douanes », correspondant au compte NCT n°520.006 ».

.....Le reste sans changement.....

.../...

Je vous demande de veiller à la stricte application des dispositions de la présente instruction.



DESTINATAIRES :

Pour exécution :

- Monsieur le Trésorier Central ;
- Monsieur le Trésorier Principal ;
- Messieurs les Trésoriers de Wilayas ;
- Mesdames et Messieurs les Receveurs des Impôts ;
- Mesdames et Messieurs les Receveurs des Douanes ;
- Mesdames et Messieurs les Trésoriers Communaux.

Pour information :

- Monsieur le Président de la Cour des comptes ;
- Monsieur le Chef de l'Inspection Générale des Finances ;
- Madame la Directrice Générale des Impôts
(Pour notification aux receveurs des Impôts) ;
- Monsieur le Directeur Général des Douanes
(Pour notification aux receveurs des Douanes) ;
- Monsieur le Directeur Général du Budget ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Services Comptables ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux du Trésor ;
- Monsieur l'Agent Comptable Central du Trésor.